

Accord-cadre UE/Azerbaïdjan: principes généraux de la participation de l'Azerbaïdjan aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord de partenariat et de coopération CE/Azerbaïdjan

2013/0420(NLE) - 16/06/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Norica NICOLAI (ADLR, RO) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Azerbaïdjan, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan établissant les principes généraux de la participation de ce pays aux programmes de l'Union.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement **donne son approbation** à la conclusion du protocole.

Pour rappel, l'objectif du protocole est de définir les règles financières et techniques permettant à l'Azerbaïdjan de participer à certains programmes de l'Union. Ce dernier devrait notamment permettre de diversifier les relations avec ce pays, sachant qu'il est actuellement un partenaire énergétique important pour l'Union. Toutefois, les relations UE-Azerbaïdjan ne sont pas importantes du seul point de vue de la sécurité énergétique. L'état de droit, les droits de l'homme et la démocratie demeurent les principes fondamentaux sur lesquels devraient reposer les relations que l'Union entretient avec des pays tiers. Et à cet égard, l'accord-cadre et le protocole en phase d'adoption entre l'UE et l'Azerbaïdjan devrait être l'occasion de promouvoir la coopération sectorielle et de favoriser les contacts interpersonnels, ce qui devrait qui devrait profiter à la société.